

Uni-vers L : des femmes qui dérangent

Autor(en): **Fussinger, Catherine / Pavillon, Monique / Chaponnière, Martine**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **84 (1996)**

Heft 9

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-281066>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

UNI-VERS L

DES FEMMES QUI DÉRANGENT

Elles sont six. Des assistantes, des étudiantes et une chargée de cours forment le groupe Uni-vers L, un groupe de travail qui s'est donné pour tâche d'évaluer l'application de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes à l'université, adoptée en 1991 par le Parlement genevois.

Uni-vers L n'est pas une réunion de copines. Ce groupe fut chargé par le Conseil de l'Université de réfléchir au statut et à la place des femmes à l'uni. Quant au Conseil de l'Université, il s'agit de l'instance qui adopte les lois et règlements universitaires, le «parlement» de l'université, en quelque sorte, composé de membres du corps professoral, de membres du «corps intermédiaire» (assistants, chargés d'enseignement, etc.), de représentants des étudiants ainsi que du personnel administratif et technique.

Conformément à son mandat, Uni-vers L a «réfléchi» à la place des femmes à l'université et a présenté fin octobre à la presse le produit de cette réflexion¹.

Malgré les difficultés qu'il a rencontrées, le groupe Uni-vers L a produit un excellent rapport, circonstancié et honnête. Les auteures n'ont pas seulement mis en évidence les bons et mauvais côtés de la loi de 1991 sur l'égalité entre femmes et hommes à l'université, elles se sont aussi attachées à imaginer des moyens d'améliorer son fonctionnement et à proposer des solutions pour remédier aux difficultés d'application.

Foin de quotas

Rappelons que la loi de 1991, après une discussion passionnée au sein de l'université sur les quotas, avait retenu un dispositif plus souple, dit des «objectifs quantifiés»: dans toutes les facultés et pour chaque catégorie d'enseignants, l'université fixe, par période de quatre ans, la proportion de femmes que les facultés estiment raisonnable d'atteindre.

Le législateur avait renoncé aux quotas devant le tollé général qu'avait provoqué leur simple éventualité. Bien. Le seul problème est que l'université se soucie du système des objectifs quantifiés comme d'une guigne et que, tels qu'ils sont envisagés, ces objectifs apparaissent ne constituer qu'une charge administrative inutile. Les objectifs fixés pour la période 1991-1995 auraient dû faire l'objet d'un rapport en juillet 1995, ce n'est qu'en juillet 1996 que le rapport a été remis. Les objectifs pour la

période 1995-1999 ne sont pas connus publiquement. Et, surtout, les objectifs à atteindre devraient être détaillés par catégories du corps enseignant, ce qui n'est pas le cas, pas plus que n'apparaît la distinction entre personnes nommées et suppléantes, non plus que la distinction entre personnes occupées à plein temps et à temps partiel.

Mesures préférentielles

La loi de 1991 prévoit un certain nombre de mesures destinées à faciliter la nomination de femmes dans le corps enseignant universitaire, en particulier dans les échelons élevés, là où elles sont minoritaires. C'est ainsi que, à qualifications scientifiques et pédagogiques équivalentes, la préférence doit être donnée «à la personne qui appartient au sexe sous-représenté». Il est égale-

ment prévu, dans l'appréciation de la quantité de publications des candidat-e-s, de tenir compte du temps qu'ils ou elles ont dû consacrer aux tâches familiales.

Il n'y a aucun moyen de savoir si ces mesures ont été appliquées, si oui, comment, et si non, pourquoi. Les procédures de nomination sont du ressort exclusif des professeurs et le moindre regard extérieur sur leurs agissements les fait bondir. La déléguée aux questions féminines de l'université, professeure elle-même, afin de pouvoir mettre son nez dans les procédures de nomination en vue d'assurer l'application de la loi, n'intervient que s'il y a un cas de sexisme flagrant et uniquement pour la nomination de professeur-e-s. Faute de temps, la déléguée n'est pas en mesure de s'assurer elle-même que les mesures préférentielles sont réellement appliquées, ni de

Le 8^e Congrès des historiennes... vraiment?

Les 28 et 29 septembre derniers s'est déroulé, à l'Université de Genève, ce qui devait être le 8^e Congrès des historiennes. Un rendez-vous initié et renouvelé depuis 1983 par des féministes qui y abordaient l'histoire des femmes et des rapports entre les sexes d'un point de vue, certes, en rapport avec les exigences scientifiques de leur discipline, mais remettant en cause les normes, les hiérarchies et leurs conséquences sur la vie des femmes. Bouillonnant d'une sociabilité généreuse et intense qui n'empêchait nullement les débats, voire les polémiques entre les participantes, ces congrès avaient aussi permis la mise en commun et le renouvellement des recherches sur l'histoire des femmes en Suisse. De même, ils avaient fourni arguments et énergie pour poursuivre les études et les combats dans un domaine marginalisé par l'Académie.

Quels ne furent donc pas notre stupéfaction et notre «désenchantement» devant la misère de l'organisation et la gestion de ce dit 8^e Congrès: le premier à se dérouler en Suisse romande! et dont le titre prometteur, «Les femmes dans la société européenne», s'est révélé un intitulé alibi. Hormis le nombre des participantes qui n'a guère dépassé celui des intervenantes, comment expliquer l'absence manifeste des étudiantes et assistantes genevoises que le cycle des «Études femmes» auraient dû pourtant stimuler? D'autant que la déléguée à l'égalité et principale organisatrice de ce 8^e Congrès, est aussi la directrice des «Études femmes», et que l'Université de Genève est la seule à bénéficier d'une telle institutionnalisation. Et que penser encore de l'académisme scolaire qui régnait, tant au niveau de la gestion du temps de parole — militairement ordonné — que du point de vue intellectuel? Des comportements qui ont coupé par avance le souffle à toute discussion et ont fonctionné à la manière d'une précensure efficace, incitant les participantes à s'impliquer le moins possible. Autant d'aspects qui nous interrogent sur les compétences qu'il aurait fallu mettre en œuvre pour assurer le succès d'une telle manifestation dont, entre autres, une bonne connaissance des débats qui traversent actuellement l'histoire des genres, aussi bien que celle des réseaux permettant d'être au fait des travaux en cours.

Il nous paraît dès lors nécessaire de discuter publiquement des raisons de ce que nous qualifions de grave échec, d'autant plus que maintes jeunes historiennes y faisaient leur première expérience dans un collectif de ce type.

Pour le groupe de l'UNILausanne
Catherine Fussinger et Monique Pavillon

mettre sur pied un système qui faciliterait leur mise en œuvre.

Le groupe Uni-vers L estime, quant à lui, que les mesures préférentielles n'ont nullement bénéficié au corps intermédiaire (la déléguée n'a pas le temps d'intervenir à ce niveau), et que, plus généralement, le problème de la sous-représentation des femmes professeuses devrait être essentiellement traité dans le cadre d'une politique d'encouragement de la relève universitaire. En effet, disent-elles, «*c'est entre le moment où les femmes soutiennent leur thèse de doctorat et le moment où elles pourraient postuler comme professeur que se produit une véritable hémorragie*». Une enquête de la défunte «commission de l'égalité» du rectorat sur les collaboratrices de l'enseignement et de la recherche à l'université aurait dû aider à identifier les problèmes mais, plus d'une année après la fin de l'enquête, les résultats ne sont toujours pas disponibles.

Les «études femmes»

Selon le règlement de l'université, la déléguée aux questions féminines a pour mission de «favoriser le développement des programmes d'enseignement et de recherche consacrés aux questions féminines». Cette mission s'est traduite par la mise en place, à l'automne 1995, d'un DES (diplôme d'études supérieures) «Etudes femmes, études genre». Tout en soulignant «avec vigueur» que la mise en place de ce DES constitue «un grand pas en avant pour la reconnaissance des questions touchant le genre» à l'université, Uni-vers L met aussi le doigt sur la précipitation dans laquelle il a été instauré et sur le fait que, conçu pratiquement par la seule déléguée aux questions féminines, le DES n'ait guère été discuté au sein des facultés.

Un rapport qui impose

Le rapport du groupe Uni-vers L a été présenté au Conseil de l'Université (CU) en juin 1996 et a donné lieu à deux motions, l'une adoptée par le Conseil lors de cette séance de juin, et l'autre, portant plus spécialement sur les études-femmes, qui a été discutée fin octobre.

Un rapport accablé par les uns - il contiendrait des erreurs -, jugé incomplet par les autres. Et pour cause: le groupe Uni-vers L n'a cessé de souligner les bâtons dans les roues et autres refus de collaboration. Compte tenu de toutes ces embûches, le rapport d'Uni-vers L relève du tour de force. Mais pris entre craintes et critiques, il risque fort de passer aux oubliettes. Tout comme il est vraisemblable que ne seront point utilisés les résultats de l'enquête commandée par la déléguée aux questions féminines sur les femmes du corps intermédiaire - enquête qui serait méthodologiquement contestable... Tout laisse donc à penser que les autorités universitaires continueront leur petit bonhomme de chemin sans se soucier de ce que pensent les premières concernées par la loi sur l'égalité, les étudiantes et les femmes du corps intermédiaire de l'université, justement.

Martine Chaponnière

Alma Mater dolorosa

Il y a de toute évidence des ratés dans l'application de la loi universitaire sur l'égalité entre femmes et hommes. Le groupe Uni-vers L a bien essayé de mettre le doigt sur quelques dysfonctionnements, mais tout se passe comme si on voulait faire croire que les femmes du groupe avaient été animées d'une volonté de détruire, alors même que leur rapport est essentiellement un travail constructif, qui présente le point de vue des étudiantes et des femmes du corps intermédiaire et qui, de surcroît, fourmille de propositions. A croire que d'aucuns ont vraiment envie d'enterrer toute cette affaire.

En essayant de faire avancer les choses, le groupe Uni-vers L a suscité de la part des autorités universitaires de la peur et ensuite du mépris. Les rumeurs les plus diverses courent sur les intentions du rectorat à propos du mandat de la déléguée aux questions féminines dont la tâche n'est pas facile puisque, au sein même de l'Université, peu nombreux sont ceux qui croient à la nécessité des études-femmes, voire à leur pertinence. Sans compter que la déléguée est fortement critiquée, voire contestée.

Est-ce parce qu'elle cumule trop de fonctions pour avoir véritablement le temps de bien remplir son mandat de déléguée? Mme Head, professeure ordinaire, est directrice du département d'histoire économique de la faculté des sciences économiques et sociales (SES); elle est directrice d'une nouvelle unité «études femmes» de cette même faculté SES; elle est directrice du diplôme interfacultaire «études femmes» (DES); elle est encore présidente de la Conférence suisse des déléguées aux questions féminines des universités suisses.

Est-ce parce que la déléguée a de la peine à s'entourer des compétences nécessaires dans le domaine qui lui a été confié? Le rôle absolument mineur du comité scientifique du DES lors de la mise en place du diplôme, de même que l'impossible collaboration avec Michèle Le Dœuff (voir interview) montrent ses difficultés à créer des synergies.

Est-ce parce que la déléguée s'est volontairement coupée des associations féminines genevoises les plus concernées par ses fonctions, en particulier l'association Femmes Féminisme Recherche (FFR)? Comme le disait un membre de FFR: «*Quand elle finit par vous recevoir, elle vous accueille comme si vous étiez une mendiantes*».

Suroccupée, peu disponible, Mme Head? Une chose est sûre, dans le DES qu'elle a créé, les étudiantes n'arrivent pas à avoir avec elle un dialogue constructif, au point que près de la moitié d'entre elles ont fini par lui écrire une lettre pour exprimer leurs réserves quant à la conception même du DES et leurs griefs quant à sa mauvaise organisation.

Rappelons que la création d'un poste de déléguée aux questions féminines constitue l'axe central de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes à l'Université. C'est la raison pour laquelle il est fondamental que la déléguée jouisse d'un minimum de confiance de la part de la communauté universitaire et des associations féminines dans la cité.

Étant donné les nombreuses tâches de la déléguée, le groupe Uni-vers L propose que l'Université nomme une deuxième déléguée, ou au moins une déléguée-adjointe, chacune ayant des tâches bien spécifiques. Cela semble en effet une solution possible, mais il nous apparaît surtout nécessaire que l'université dans son ensemble - et les autorités universitaires en particulier - mènent une réflexion de fond sur cette problématique au lieu de demeurer sur la défensive. **mc**

De retour d'un congrès en Suède, Mme Anne-Lise Head répond fort aimablement aux questions posées par téléphone:

Le rapport Uni-vers L critique la mise en œuvre du DES, qu'en pensez-vous et envisagez-vous des changements?

Une mise en œuvre ne se répète pas dans l'histoire. C'est vrai, je l'admets, il y a eu des ratés. C'était surtout une question d'organisation, d'infrastructure. Si c'était à refaire, nous ne les répéterions pas, ces ratés. La mise en œuvre ne serait pas tout à fait la même puisque l'on apprend du passé. Mais maintenant, elle est au point pour la seconde volée qui débute cet automne. Je suis surprise que le rapport n'ait pas de données statistiques alors que celles-ci sont publiques, ouvertes à toutes.

Vous aimez ce que vous faites?

Bien sûr. Pensez-vous que l'on exerce sans aimer ce que l'on fait?

Comment expliquez-vous le peu de contacts avec Femmes suisses ou bien avec les associations féminines et féministes?

Je peux retourner la questions. *Femmes suisses* ne m'a jamais demandé quoique ce soit alors que des Japonais et des Américains sont venus avec des questions très pertinentes sur la société suisse et les femmes. Je suis d'ailleurs étonnée de la prise de position des journaux maintenant. Je suis d'accord de donner des interviews longues et fouillées, y compris à *Femmes suisses*, mais pour le moment, ce n'est pas à moi de prendre position sur ce rapport qui doit passer par diverses instances. Quant aux organisations féminines, est-ce vraiment à moi de toujours chercher les contacts? Une réunion devait avoir lieu avec le recteur voici plusieurs mois. Elle a dû être repoussée faute de femmes. Bon. J'ai mes points de vue, ils peuvent ne pas être partagés par toutes et tous. Les liens pourraient être plus étroits avec les associations. Pourquoi ne le sont-ils pas plus? Qui fait les démarches?

Mon but est qu'il y ait plus de femmes dans la maison. C'est clair et le rectorat connaît ma position.

Brigitte Mantilleri